

privilège à d'autres honorables représentants. Je le prie donc de s'en tenir au projet de résolution.

**M. Coldwell:** Je ne désire nullement enfreindre le Règlement. Ce sont peut-être quelques interruptions qui m'ont poussé à m'écarter du sujet. Nous examinons deux projets de résolution. Dans l'un, il est question de proroger d'un an la loi sur les produits agricoles et dans l'autre, de modifier la loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles. J'ai prétendu que si nous voulons maintenir les cours de nos produits agricoles et vendre ces denrées à l'étranger, il faut négocier des ententes commerciales qui nous assureront des débouchés outre-mer.

Si je me suis levé, c'est surtout pour déclarer,—et je le répète,—que j'appuie entièrement les propositions formulées (qu'on me permette de signaler que c'est ce que je propose depuis des années), selon lesquelles non seulement nous allons adopter des prix minimums suffisants, mais encore nous allons établir un régime de fixation anticipée des prix, de telle sorte que nos cultivateurs sachent d'avance non pas ce qu'ils toucheront dans quelques mois,—en effet, il ne s'agit pas de prix de soutien insuffisants, établis après le fléchissement,—mais le minimum qu'ils toucheront pour leurs produits dans un an, deux ans ou même trois ans. La méthode a donné de bons résultats dans d'autres pays, où l'économie n'était peut-être pas tout à fait la même, mais il reste, cependant, que nous ne saurions avoir une agriculture stable et méthodiquement organisée sans adopter un programme de ce genre. Tout en appuyant les projets de résolutions, notamment celui qui vise la loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles, nous voulons aller plus loin tant pour nos cultivateurs que pour nos pêcheurs, dont les industries exigent les mêmes garanties.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations à formuler en ce qui concerne ces deux projets de résolution qui intéressent beaucoup un assez grand nombre de mes commettants. Je tiens à manifester mon approbation du principe dont ils s'inspirent l'un et l'autre, principe énergiquement soutenu par la Fédération canadienne des agriculteurs et, dans ma propre province, par l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique. Avant d'aller plus loin, je tiens à appuyer plus particulièrement les observations du représentant de Melfort (M. Wright) selon qui il y aurait lieu de faire de ces mesures des lois définitives. Je suis d'avis que ni le Gouvernement, ni les cultivateurs ne peuvent établir des pro-

grammes longtemps à l'avance ni s'assurer une certaine sécurité aussi longtemps qu'on se contentera de renouveler ces mesures tous les ans. Il faudrait que ces lois deviennent définitives si nous voulons établir sur des bases solides notre futur régime d'écoulement des produits agricoles.

Les fructiculteurs de la Colombie-Britannique, représentés par les délégués au congrès annuel de leur association ont énergiquement appuyé ces principes et adopté une résolution remerciant le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) d'avoir enfin, au cours de l'année dernière, présenté à la Chambre la loi sur l'organisation du marché des produits agricoles. J'appuie les propositions de la Fédération canadienne des agriculteurs en ce qui concerne les prix minimums pour le bacon, le fromage, le beurre, les œufs, etc.

Il y avait déjà beaucoup d'aviculteurs dans ma circonscription, mais leur nombre a bien augmenté durant la guerre, quand le Gouvernement réclamait un accroissement de production. Or ces aviculteurs sont maintenant bien embarrassés. A mon avis, aucune spécialité agricole n'est plus hasardeuse que l'aviculture; c'est aussi celle dont les protestations comptent le moins auprès du Gouvernement. Fait assez singulier, c'est surtout parce que cette industrie n'est pas aussi bien organisée que les autres divisions de l'agriculture, je crois. Sa voix ne se fait pas aussi bien entendre sur le plan national que celle des autres. Les aviculteurs sont présentement dans une situation très difficile. Je suis convaincu que le problème de la hausse du coût de l'alimentation et des autres frais se fait également sentir chez les aviculteurs dans plusieurs autres circonscriptions, tandis que le prix des œufs et de la volaille est à la baisse. Lorsqu'on discute de la situation des aviculteurs avec les consommateurs, surtout ceux des villes, on constate souvent que les consommateurs ont une fausse idée de la part que l'aviculteur reçoit de la vente de ses produits. A ce sujet je désire citer un extrait d'un mémoire préparé par la Fédération canadienne des agriculteurs concernant les demandes de soutien des prix. Voici ce qu'on y dit au sujet des œufs:

En 1949, à Montréal, les gros œufs de première qualité se vendaient en gros 56.4c. la douzaine; c'était un peu plus que la moyenne de 55.8c. en 1948. Quoique l'an dernier le prix de détail ait atteint le haut niveau saisonnier de 75c. la douzaine en août, le prix moyen de détail de 62c. la douzaine en 1949 n'a dépassé que de 14c. la douzaine ou de 29 p. 100 celui de la période quinquennale comprise entre 1925 et 1929. Mais en 1949 l'échelle des salaires au Canada dépassait par plus de deux fois celle de la période 1925 à 1929.

[M. l'Orateur.]